



HAL
open science

Enseignement du lexique et synonymie verbale : étude contrastive de deux couples de verbes

Catherine Fuchs

► **To cite this version:**

Catherine Fuchs. Enseignement du lexique et synonymie verbale : étude contrastive de deux couples de verbes. Cahiers de Lexicologie, 2022, 121, pp.147-174. hal-04332048

HAL Id: hal-04332048

<https://hal.science/hal-04332048>

Submitted on 8 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENSEIGNEMENT DU LEXIQUE ET SYNONYMIE VERBALE :
étude contrastive de deux couples de verbes

Résumé

L'article présente l'approche de la synonymie verbale proposée dans un ouvrage de didactique du français où sont étudiées 52 collocations verbo-nominales exprimant les principales phases de l'existence. Après un rappel des notions-clés mises en œuvre, la mesure indirecte (sur corpus) du degré de synonymie verbale est illustrée sur deux couples de verbes : *éliminer (qqch) / supprimer (qqch)*, faiblement synonymes, et *mettre fin à (qqch) / mettre un terme à (qqch)*, fortement synonymes. Puis l'analyse de ces deux couples de verbes est prolongée en direction du fonctionnement contextuel des constructions.

Abstract

“Vocabulary teaching and verbal synonymy : a contrastive study of two verb pairs”

This article presents an approach to verbal synonymy, as proposed in a didactic book, in which 52 French verbal-nominal collocations expressing the main phases of existence are studied. After a short presentation of the key concepts implemented, the indirect measurement (on corpus) of the degree of verbal synonymy is illustrated on two pairs of verbs: *éliminer (qqch) / supprimer (qqch)*, weakly synonymous, and *mettre fin à (qqch) / mettre un terme à (qqch)*, strongly synonymous. Then the analysis of these two pairs of verbs is extended towards the contextual functioning of the constructions.

Mots-clés : phases de l'existence, collocations verbo-nominales, prototypie, degré de synonymie, contextes assimilateurs/dissimilateurs.

KeyWords : phases of existence, verbo-nominal collocations, prototypy, degree of synonymy, assimilative/dissimilative contexts.

Introduction

La synonymie verbale a donné lieu à de nombreux travaux en linguistique, tant descriptive que théorique ; elle a moins retenu l'attention des chercheurs en matière d'enseignement de la langue. C'est précisément dans cette seconde perspective que se situe l'ouvrage de Fuchs et Garnier (2020), intitulé *Lexique raisonné du français académique*, sur lequel s'appuie la présente contribution¹.

Dans un premier temps (§1), une présentation des objectifs et des fondements théoriques de l'ouvrage permettra d'appréhender les notions-clés mises en œuvre dans ce manuel pour rendre compte du sémantisme des verbes, des catégories de noms et de l'interaction verbo-nominale dans des constructions verbales françaises minimales de la forme <N_{sujet}-(se)-V> ou <V-N_{objet}>.

Puis (§2) il sera montré comment cet appareil théorique permet de calculer (sur corpus) une mesure indirecte du degré de synonymie entre verbes ; deux couples de verbes, respectivement faiblement et fortement synonymes, serviront d'illustration, à savoir *éliminer (qqch) / supprimer (qqch)* et *mettre fin à (qqch) / mettre un terme à (qqch)*.

La troisième partie de la contribution (§3) proposera une ouverture visant à intégrer cette approche dans la perspective plus large de la construction dynamique du sens ; toujours illustré sur les deux mêmes couples de verbes para-synonymes, cet élargissement contextuel passera par la prise en compte du rôle du N_{sujet} dans les constructions transitives (passage de la construction minimale à la construction bi-actancielle), puis par celle des types de contextes phrastiques (contextes appelés respectivement assimilateurs vs. dissimilateurs).

1. Un outil didactique et ses fondements théoriques

Le *Lexique raisonné du français académique*, qui s'inscrit dans le cadre de l'enseignement du français sur objectifs universitaires, a pour objectif d'aider des étudiants (allophones de niveau universitaire ou francophones ayant besoin d'une

¹ Les § 1 et 2 de la présente contribution exposent et illustrent l'analyse proposée par Fuchs & Garnier (2020) ; le § 3 constitue un prolongement original de cette approche, sous la seule responsabilité de Fuchs.

remédiation à l'écrit) à maîtriser un lexique académique transdisciplinaire. Le sous-domaine retenu est celui des constructions verbo-nominales permettant d'exprimer les trois principales phases de l'existence de quelque chose : le commencement, la continuation et la fin². Très attestées dans les textes académiques³, les constructions de ce type sont en général mal maîtrisées par les apprenants : soit qu'ils ne connaissent pas le sens du verbe – notamment s'agissant de collocations verbales (comme *se faire jour* ou *prendre naissance*), soit qu'ils ignorent les types de noms appelés par le verbe (*instaurer* ou *instituer les congés payés ?*, *mettre fin* ou *mettre un terme aux troubles ?*).

Ont été retenues 52 constructions verbales, de la forme < N_{sujet}-V > ou < N_{sujet}-se V > (dans le cas des verbes intransitifs ou réfléchis) ou de la forme < V-N_{objet} > (dans le cas des verbes transitifs) : ce sont des constructions que l'on pourrait qualifier de « minimales ». Elles sont illustrées à l'aide d'exemples authentiques tirés de l'*Encyclopædia Universalis*, qui constitue une référence en matière de rédaction académique, et d'où sont tirés les 65 exemples numérotés figurant dans le présent article⁴.

1.1. *Le sémantisme des verbes*

Considérons un étudiant qui cherche à exprimer, selon les cas, l'une des idées (très générales) suivantes :

- « Quelque chose commence à exister »
- « Faire que quelque chose commence à exister »
- « Quelque chose continue d'exister »
- « Faire que quelque chose continue d'exister »
- « Quelque chose cesse d'exister »
- « Faire que quelque chose cesse d'exister ».

² Dans la théorie Sens-Texte, ces trois phases seraient décrites à l'aide des fonctions lexicales syntagmatiques 'Incep', 'Cont' et 'Fin' : voir Mel'chuk & Polguère (2021 : 73-75).

³ Pour ne prendre que quelques exemples : *Un courant artistique prend forme*, *Une tradition se perpétue*, *Un idéal se maintient*, *Un héritage perdure*, *Un conflit prend fin*, *Une tradition tombe dans l'oubli*, etc.

⁴ Le corpus de référence sur lequel s'appuie l'ouvrage de Fuchs et Garnier comporte 4.000 exemples, qui ont été analysés quant à la combinatoire entre noms et verbes, et dont 900 ont été retenus dans l'ouvrage. Ils concernent 52 verbes et plus de 400 noms.

Le passage de cette idée de départ vers le choix du verbe le plus approprié se fera en plusieurs étapes.

1.1.1. *La notion d'existence et l'idée principale*

Dans un premier temps, l'idée de départ sera précisée en prenant en compte le fait que la notion même d'« existence » peut, selon les auteurs de l'ouvrage, se décliner selon cinq perspectives différentes :

- « être présent quelque part » (existence dans l'espace)
- « être perceptible » (existence pour autrui)
- « être en vie » (existence en soi)
- « être dans un certain état » (existence qualitative)
- « être en cours » (existence dans le temps).

Ainsi, par exemple, l'idée de départ « Faire que quelque chose cesse d'exister » deviendra, selon les cas :

- « Faire que quelque chose cesse d'être présent quelque part »
- « Faire que quelque chose cesse d'être perceptible »
- « Faire que quelque chose cesse d'être en vie »
- « Faire que quelque chose cesse d'être dans un certain état »
- « Faire que quelque chose cesse d'être en cours ».

Ainsi précisée, l'idée (désormais qualifiée d'« idée principale ») permet déjà de restreindre l'éventail des verbes possibles.

1.1.2. *L'idée secondaire*

Dans un second temps, l'idée principale (commune à plusieurs verbes) sera complétée par une « idée secondaire » (spécifique à chaque verbe). Cette démarche n'est pas sans rappeler celle de la synonymie dite distinctive de l'époque classique⁵. Pour des raisons de simplicité et d'efficacité pédagogique, il n'a été retenu que deux verbes correspondant à chaque idée principale. La différence d'idée secondaire permet, par exemple, de distinguer *éliminer* et *supprimer* ou encore *mettre fin* (à) et *mettre un terme* (à) (qui, par abus de langage, seront également appelés des verbes) :

Éliminer qqch = « faire que qqch cesse d'être présent quelque part » (idée principale) + « en l'enlevant définitivement de là où il se trouve » (idée secondaire)

Supprimer qqch = « faire que qqch cesse d'être présent quelque part » (idée principale) + « en le faisant cesser d'exister au sein d'un ensemble » (idée secondaire).

Mettre fin à qqch = « faire que qqch cesse d'être en cours » (idée principale) + « en le stoppant » (idée secondaire)

Mettre un terme à qqch = « faire que qqch cesse d'être en cours » (idée principale) + « en lui imposant une limite temporelle » (idée secondaire).

1.2. *La catégorisation des noms*

Pour pouvoir établir quels noms sont compatibles avec chacun des verbes étudiés, quatre grandes catégories de noms ont été retenues : les objets, les états, les processus et les périodes de temps⁶ ; les objets rencontrés dans le discours académique des sciences humaines et sociales étant, pour la plupart d'entre eux, des objets intellectuels et des objets sociaux ou institutionnels.

⁵ Le courant dit de la synonymie distinctive, dont l'un des premiers représentants fut l'abbé Girard (1718), connut une grande fortune à l'époque classique (avec notamment Beauzée, Dumarsais, de Brosses, l'*Encyclopédie*) et se poursuivit jusqu'à la fin du 19^e siècle : voir Gauger (1973). Ce courant, inspiré par l'esthétique du mot « juste », cherchait à caractériser les différences de sens entre mots sémantiquement proches : les synonymes étaient dits partager une « idée commune » (De Pons) ou une « idée générale » (Girard) et se différencier en termes d'« idées particulières, accessoires, distinctes » (Girard).

⁶ Il s'agit là d'une ontologie rudimentaire et facile à appréhender par les apprenants, qui s'est avérée suffisante pour répondre aux objectifs pédagogiques de l'ouvrage..

L'ouvrage donne les définitions suivantes des catégories proposées (p. 285-286) :

- Objet intellectuel : catégorie de noms désignant un élément abstrait résultant d'une conceptualisation ; c'est qqch de statique (non dynamique), susceptible d'être situé dans l'univers des idées.
- Objet social ou institutionnel : catégorie de noms désignant un élément abstrait résultant des activités collectives des humains ; c'est qqch de statique (non dynamique), susceptible d'être situé dans l'univers d'une collectivité ou des institutions réglementées.
- État : catégorie de noms désignant la manière d'être de qqch, de qqn, ou d'un groupement humain ; c'est qqch de statique (non dynamique) mais inscrit dans la durée.
- Processus : catégorie de noms désignant un phénomène dynamique, qui se déroule dans le temps.
- Période de temps : catégorie de noms désignant un espace temporel entre deux limites (le début et la fin), qui s'écoule par rapport à un phénomène (processus ou état) inscrit dans le temps.

Puis, au sein de chaque catégorie, divers types de noms ont été distingués afin de pouvoir rendre compte de leur plus ou moins grande compatibilité avec chaque verbe⁷.

1.3. *Le mode d'interaction verbo-nominale*

La notion avancée pour décrire l'interaction entre verbes et noms est celle de « facette »⁸.

1.3.1. *La notion de facette*

La facette est l'éclairage particulier que l'idée secondaire (constitutive du sémantisme de chaque verbe) jette sur le nom avec lequel le verbe se construit, en faisant voir ce nom sous un certain point de vue. Par exemple :

⁷ Voici quelques exemples (liste non exhaustive) de types de noms relevant de chacune des catégories : 'conflit d'idées', 'croyance', 'élément linguistique', 'produit de l'esprit', 'signification' sont des types d'objets intellectuels ; 'avantage acquis', 'emploi', 'établissement', 'institution politique' sont des types d'objets sociaux ou institutionnels ; 'impression', 'qualité (de qqch)', 'sentiment de manque', 'situation conflictuelle' sont des types d'états ; 'activité', 'changement', 'évolution', 'changement de direction' sont des types de processus ; 'durée (de qqch)', 'intervalle de temps (renvoyant à un processus ou à un état)' sont des types de périodes de temps.

⁸ Le terme est repris de Kleiber (1999) qui y recourt pour traiter de la polysémie lexicale. Il est pris ici dans un sens légèrement différent pour désigner l'éclairage sémantique particulier que chaque verbe impose aux noms avec lesquels il s'emploie.

Éliminer qqch : l'idée secondaire « en l'enlevant définitivement de là où il se trouve » induit sur le nom la facette « gênant ou nuisible » (on élimine ce que l'on trouve gênant ou nuisible)

Supprimer qqch : l'idée secondaire « en le faisant cesser d'exister au sein d'un ensemble » induit sur le nom la facette « contesté dans sa raison d'être » (on supprime ce dont on conteste la raison d'être).

Mettre fin à qqch : l'idée secondaire « en le stoppant » induit sur le nom la facette « ayant une fin non datable *a priori* » (on met fin à ce qui avait une fin envisageable mais non encore inscrite à un moment précis du temps)

Mettre un terme à qqch : l'idée secondaire « en lui imposant une limite temporelle » induit sur le nom la facette « n'ayant pas de terme envisagé » (on met un terme à ce qui n'en avait pas).

1.3.2. La prototypie

La prototypie d'une construction minimale résulte du degré élevé d'affinité entre la facette induite par le verbe et le type de nom. Ainsi, puisque l'on *élimine* ce que l'on trouve « gênant ou nuisible », ce verbe appellera de façon prototypique un objet intellectuel de type 'rivalité' (comme *concurrence*), ou encore un état de type 'maux sociaux' (comme *misère*) : ne parle-t-on pas de *concurrence dommageable* ou de *misère insupportable* ? De même, puisque l'on *supprime* ce dont on « conteste la raison d'être », ce verbe appellera de façon prototypique un objet social ou institutionnel de type 'avantage acquis' (comme *privilège*), ou bien un état de type 'propriété d'ordre institutionnel' (comme *gratuité*) : aux yeux de ceux qui voudraient les supprimer, les *privilèges* ne sont-ils pas des *avantages injustifiés* et la *gratuité des soins* n'est-elle pas une *aberration économique* ?

Certains noms acceptent plusieurs facettes : ainsi un objet intellectuel de type 'obstacle' (comme *barrière*) peut-il être vu comme quelque chose de « gênant » ou comme quelque chose dont on « conteste la raison d'être » ; ce type de nom pourra donc être employé de façon prototypique avec le verbe *éliminer* aussi bien qu'avec le verbe *supprimer*. A l'extrême opposé sur l'échelle d'acceptabilité, certaines catégories de noms, incompatibles avec une facette donnée, ne pourront pas du tout être employées avec le verbe attribuant cette facette : ainsi la

catégorie des objets sociaux ou institutionnels (de n'importe quel type), qui est incompatible avec le verbe *éliminer*. Enfin, intermédiaire entre l'usage prototypique et l'incompatibilité stricte, se situe le cas de la compatibilité (plus ou moins grande selon les cas) entre un verbe et un type de nom en usage non prototypique avec ce verbe : ainsi un objet intellectuel de type 'différence' (comme *distinction*) employé avec *éliminer*, ou bien un objet intellectuel de type 'rivalité' (comme *concurrence*) employé avec *supprimer*.

2. Une mesure indirecte du degré de synonymie

Contrairement aux dictionnaires de synonymes, qui sont d'une utilité limitée en matière d'enseignement de la langue (car ils ne permettent pas de savoir avec quels types de noms des verbes para-synonymes peuvent s'employer et, pour la plupart d'entre eux, ils ne donnent pas d'indication sur la proximité ou la distance sémantique entre ces verbes), l'appareillage théorique qui vient d'être présenté permet de déterminer avec quelles catégories et quels types de noms deux verbes para-synonymes peuvent s'employer. Ainsi conçue, la confrontation deux à deux de verbes para-synonymes se révèle d'une grande utilité pour les apprenants. C'est pourquoi l'ouvrage comporte (outre des fiches individuelles de verbes) des fiches comparatives de couples de verbes para-synonymes, mettant en regard les catégories et les types respectifs de noms acceptés prototypiquement par chacun des deux verbes.

Dans cette approche fondée sur l'étude des cooccurrences verbo-nominales observables sur corpus, la synonymie verbale se trouve caractérisée qualitativement (en termes d'identité d'idée principale et de différences d'idées secondaires) et mesurée quantitativement (en termes de nombre de types de noms en usage prototypique avec chaque verbe).

2.1. Un exemple de synonymie faible : *éliminer* (qqch) vs. *supprimer* (qqch)

Comme on l'a vu au §1., *éliminer* (qqch) et *supprimer* (qqch) sont dits partager la même idée principale « faire que qqch cesse d'être présent quelque part » et se distinguer respectivement par l'idée secondaire « en l'enlevant définitivement de là où il se

trouve » vs. « en le faisant cesser d'exister au sein d'un ensemble ». D'où les deux facettes respectives sur les N_{objets} : « gênant ou nuisible » vs. « contesté dans sa raison d'être ».

2.1.1. *Les catégories de noms communes*

Si l'on considère les catégories de noms admises par chacun des deux verbes, on constate que tous les deux acceptent des objets intellectuels et des états, mais que seul *supprimer* admet un objet social ou institutionnel (comme *emplois*) :

(1) En Tunisie, la Compagnie des phosphates de Gafsa, principal employeur de la région, *a supprimé* (**a éliminé*) 10 000 *emplois* à partir des années 1980.

2.1.2. *Les types de noms prototypiques*

A l'intérieur des catégories de noms compatibles avec les deux verbes (états et objets intellectuels), on observe que les types d'états compatibles avec l'un ou l'autre verbe sont en stricte distribution complémentaire, alors que la compatibilité des types d'objets intellectuels admis engage la notion de prototypie.

2.1.2.1. Seuls les états de type 'situation dangereuse' (comme *risques, dangers,...*) et 'maux sociaux' (comme *misère, violence,...*), sont admis par *éliminer* :

(2) L'usine virtuelle résulte de l'utilisation d'un ensemble de systèmes automatisés qui contribuent à optimiser les processus de production *en éliminant les risques d'erreurs* dus à l'intervention des opérateurs et des techniciens (**en supprimant les risques d'erreurs*).

(3) Au Brésil, l'industrialisation et la croissance n'ont pas permis de corriger tous les déséquilibres, notamment de fortes inégalités, ni *d'éliminer encore la misère* (**de supprimer encore la misère*).

et seuls les états de type 'propriété d'ordre institutionnel' (comme *immunité, gratuité,...*) le sont par *supprimer* :

(4) En 2010, le Premier ministre Tayyip Erdogan *supprime l'immunité judiciaire* des militaires, une première en Turquie [...] (**élimine l'immunité judiciaire*).

2.1.2.2. Sur les trois types d'objets intellectuels admis, seul le type 'obstacle' (comme *obstacle, barrière,...*) est prototypiquement compatible avec les deux verbes :

(5) Selon Benedetto Croce, le libéralisme ne doit pas seulement *éliminer les obstacles* qui entravent la croissance humaine [...].

(6) À la fin du XVIII^e siècle, les pays européens signent des accords bilatéraux pour réduire, voire *supprimer les obstacles* aux importations.

Les deux autres types d'objet intellectuel sont, certes, possibles avec l'un ou l'autre verbe, mais le type 'rival' (comme *concurrence, adversaire,...*) n'est prototypique qu'avec *éliminer*, alors que le type 'différence' (comme *frontières, distinction,...*) ne l'est qu'avec *supprimer* :

(7) La séparation de la Belgique et des Pays-Bas en 1830 et le protectionnisme néerlandais *éliminèrent* (???)*supprimèrent*) la *concurrence belge* sur le marché national.

(8) *Supprimant* (???)*Éliminant*) *les frontières entre les genres*, le premier spectacle de James Thiérée emprunte autant au théâtre qu'à la danse, à la musique ou au cirque.

2.1.3. *En bref*

Sur les 3 catégories admises par l'un et/ou l'autre verbe, 2 sont compatibles avec les deux verbes. Sur les 8 types de noms admis par l'un et/ou l'autre verbe, 2 ne sont possibles qu'avec un seul verbe, en raison de la catégorie ; 3 ne sont compatibles qu'avec l'un des deux verbes ; 2 ne sont en usage prototypique qu'avec l'un des deux verbes ; et seul 1 est en usage prototypique avec les deux verbes (soit 12,5%). *Éliminer* et *supprimer* ont donc un faible degré de synonymie dans la construction minimale <V-N_{objet}> considérée. Le Tableau 1 ci-dessous synthétise ces résultats :

Catégorie de N	Type de N	<i>éliminer</i> (exemples)	<i>supprimer</i> (exemples)
Objet intellectuel	‘obstacle’	<i>obstacles</i> (ex. 5)	<i>obstacles</i> (ex. 6)
	‘différence’	—	<i>frontières</i> (ex. 8)
	‘rival’	<i>concurrence</i> (ex. 7)	—
Objet social ou institutionnel	‘avantage acquis’	∅	<i>droits</i> (non illustré ici)
	‘emploi’	∅	<i>emplois</i> (ex. 1)
État	‘situation dangereuse’	<i>risques</i> (ex. 2)	*
	‘maux sociaux’	<i>misère</i> (ex. 3)	*
	‘propriété d’ordre institutionnel’	*	<i>immunité (judiciaire)</i> (ex. 4)
Processus		∅	∅
Période de temps		∅	∅

Légende :

∅ : verbe incompatible avec cette catégorie de noms

* : verbe incompatible avec les noms de ce type

— : verbe compatible avec les noms de ce type, mais usage peu prototypique

Tableau 1
Éliminer / Supprimer : compatibilités N-V

2.2. *Un exemple de synonymie forte : mettre fin (à qqch) vs. mettre un terme (à qqch)*

Comme on l'a vu au §1., *mettre fin (à qqch)* et *mettre un terme (à qqch)* sont dits partager la même idée principale « faire que qqch cesse d'être en cours » et se distinguer respectivement par l'idée secondaire « en l'arrêtant » vs. « en lui imposant une limite temporelle ». D'où les deux facettes respectives sur les N_{objets} : « ayant une fin non datable *a priori* » vs. « n'ayant pas de terme envisagé ».

2.2.1. *Les catégories de noms communes*

Si l'on considère les catégories de noms susceptibles de figurer dans les deux constructions, on constate que les deux verbes acceptent les trois mêmes catégories de noms : processus, états et périodes de temps.

2.2.2. *Les types de noms prototypiques*

A l'intérieur de ces trois catégories, tous les types de noms appelés de façon prototypique sont communs aux deux verbes – à une seule exception près.

2.2.2.1. Les trois mêmes types de processus sont en usage prototypique avec l'un et l'autre verbes. Il s'agit des processus de type 'déroulement par étapes' (comme *carrière, enquête, ...*) :

(9) La révolution de 1848 *met fin à la carrière politique de Victor Cousin* ; il est contraint, après le coup d'État de 1851, de prendre sa retraite.

(10) Après *avoir mis un terme à sa carrière professionnelle de patineur*, Robin Cousins sera souvent sollicité dans d'autres domaines.

de type 'activité' (comme *activité, restructuration, ...*) :

(11) La guerre opposant les deux Corées *mit momentanément fin aux activités des hommes de lettres*. Ces derniers, mobilisés, ne purent exercer leurs talents que lorsqu'ils furent chargés d'effectuer des reportages.

(12) Dès les années soixante et quatre-vingt, les Belges construisaient des voies pour trains et tramways en France, en Autriche, en Allemagne

et en Italie, mais les gouvernements de ces pays *mirent un terme à cette activité.*

et de type ‘affrontement’ (comme *guerre, révolte,...*) :

(13) La mort de la tsarine Elisabeth en 1761 et l’accession au trône de Pierre III, admirateur de la Prusse, *mettent fin à la guerre.*

(14) Soucieux de *mettre un terme aux guerres civiles*, l’imperator Octave fonda un nouveau régime, le principat.

2.2.2.2. Un même type de périodes de temps est en usage prototypique avec l’un et l’autre verbes, à savoir le type ‘intervalle de temps renvoyant à un processus ou à un état’ (comme *siècle, période, saison,...*) :

(15) Schönberg (...) a révolutionné la musique en *mettant fin à trois siècles d’hégémonie du système tonal.*

(16) En 1136, l’invasion des Almohades, qui proscrirent le judaïsme en Andalousie, *met un terme à près de cinq siècles de civilisation juive* en Espagne arabe et dans toute l’Afrique du Nord.

2.2.2.3. Quatre types d’états (sur cinq) sont en usage prototypique avec l’un et l’autre verbes. Il s’agit des états de type ‘maux sociaux’ (comme *troubles, chômage,...*) :

(17) Au cours d’une allocution télévisée, Mikhaïl Gorbatchev exhorte les Soviétiques à *mettre fin aux troubles ethniques* qui peuvent mettre en péril sa politique de perestroïka.

(18) Auguste avait dû renvoyer dans sa patrie Vononès Ier pour *mettre un terme aux troubles de la succession dynastique* chez les Parthes.

de type ‘situation hégémonique’ (comme *domination, monopole,...*) :

(19) En 1821, la bataille de Carabobo et la prise de Caracas *mettaient fin à la domination espagnole.*

(20) Sur la lancée du Mouvement du 4 mai 1919, Guomindang et Parti communiste décident de fusionner pour *mettre un terme à la domination des seigneurs de la guerre.*

de type ‘disposition d’esprit tournée vers un but’ (comme *espoirs, vellétés, ...*) :

(21) La grande préoccupation des rois danois fut de rétablir le lien que Knut avait noué avec l’Angleterre. La conquête de l’Angleterre par les Normands en 1066 *mit fin à ces espoirs* et prépara un changement décisif d’orientation.

(22) Le premier vol réussi des Américains autour de la Lune *met un terme aux espoirs de Leonov* d’être le premier à réaliser le même exploit.

et de type ‘existence même’ (comme *existence*) :

(23) Vers 1375, une nouvelle destruction du palais de Cnossos *met fin à l’existence* en Crète d’un système palatial centralisé.

(24) Le traité de Vereeniging, signé le 31 mai 1902, *met un terme à l’existence des deux républiques boers*.

Seul un type d’état, bien que compatible avec les deux verbes, n’est en usage prototypique qu’avec *mettre fin (à)* ; il s’agit du type ‘situation conflictuelle’ (comme *rivalité, crise*) :

(25) Pour *mettre fin (??? mettre un terme) à des rivalités de pouvoir* entre les chefs de guerre peuls, le Conseil des anciens instaure un bicéphalisme d’alternance.

2.2.3. En bref

Sur les 3 catégories admises, toutes sont compatibles avec les deux verbes. Sur les 9 types de noms admis, seul 1 n’est en usage prototypique qu’avec l’un des deux verbes, alors que les 8 autres sont en usage prototypique avec les deux verbes (soit 88,9%). *Mettre fin (à)* et *mettre un terme (à)* ont donc un fort degré de synonymie dans la construction minimale < V-N_{objet} > considérée.

Le Tableau 2 ci-dessous synthétise ces résultats :

Catégorie de N	Type de N	<i>mettre fin à</i>	<i>mettre un terme à</i>
Objet intellectuel		∅	∅
Objet social ou institutionnel		∅	∅
État	‘maux sociaux’	<i>troubles</i> (ex. 17)	<i>troubles</i> (ex. 18)
	‘situation hégémonique’	<i>domination</i> (ex. 19)	<i>domination</i> (ex. 20)
	‘disposition d’esprit tournée vers un but’	<i>espoirs</i> (ex. 21)	<i>espoirs</i> (ex. 22)
	‘existence’ de qqch ou de qqn	<i>existence</i> (ex. 23)	<i>existence</i> (ex. 24)
	‘situation conflictuelle’	<i>rivalités</i> (ex. 25)	—
Processus	‘déroulement par étapes’	<i>carrière</i> (ex. 9)	<i>carrière</i> (ex. 10)
	‘activité’	<i>activités</i> (ex. 11)	<i>activité</i> (ex. 12)
	‘affrontement’	<i>guerre</i> (ex. 13)	<i>guerres</i> (ex. 14)
Période de temps	‘intervalle de temps’ renvoyant à un processus ou à un état	<i>siècles (d’hégémonie)</i> (ex. 15)	<i>siècles (de civilisation juive)</i> (ex. 16)

Légende :

∅ : verbe incompatible avec cette catégorie de noms

— : verbe compatible avec les noms de ce type, mais usage peu prototypique

Tableau 2
Mettre fin à / Mettre un terme à : compatibilités N-V

3. Pour une approche contextuelle de la synonymie

Cette approche de la synonymie verbale répond aux objectifs pédagogiques visés par l'ouvrage⁹. Tout en restant dans les limites du cadre choisi, il est possible de mener plus avant le travail en resituant la synonymie verbale dans la perspective plus large de la construction dynamique du sens en contexte¹⁰.

3.1. De la construction minimale à la construction bi-actancielle

Dans les constructions transitives, on ne saurait ignorer les propriétés du N en fonction de sujet : il faut passer de la construction minimale < V-N_{objet} > à la construction bi-actancielle < N_{sujet}-V-N_{objet} >.

3.1.1. < N_{sujet}-éliminer-N_{objet} > vs. < N_{sujet}-supprimer-N_{objet} >

Un bref retour sur la formation étymologique des deux verbes permet de mieux comprendre le rôle sémantique de leurs N_{sujets} respectifs et d'affiner le sens de chaque verbe.

Éliminer vient du latin *eliminare* 'mettre dehors, chasser' (*ex + limen*, litt. *faire sortir hors du seuil, hors de la maison*). Il s'agit donc, de la part du N_{sujet}, de rejeter quelque chose hors du site considéré : *quand on élimine un candidat*, on l'exclut de la compétition.

Supprimer vient du latin *supprimere* 'enfonce, couler à fond, étouffer' (*sub + primere*, litt. 'presser sous'). Il s'agit alors, de la part du N_{sujet}, de s'en prendre à l'existence même d'un élément au sein d'un ensemble : tel Ferdinand Lope, qui voulait *supprimer le wagon de queue du métro* !

⁹ Pour ce faire, il a fallu opérer des choix et réduire le champ d'étude : se cantonner à un type de discours (sans exploiter toutes les potentialités de la langue) et ne retenir qu'une construction pour chaque verbe (sans prendre en considération les possibilités de polyvalence syntaxique et de polysémie des verbes) : autant de limitations évidentes d'un point de vue théorique.

¹⁰ Le sens global d'un énoncé se construit de façon dynamique en contexte, à travers l'interaction réciproque de tous les constituants ; d'où l'effet de « compositionnalité gestaltiste » : voir Victorri & Fuchs (1996) et Col & al. (2010).

3.1.1.1. Les $N_{\text{ Sujets}}$ du verbe *éliminer* désignent tantôt un moyen (qu'il s'agisse d'un système, d'un processus de transformation, ou bien de procédés techniques ou d'outils) mis en œuvre pour exclure le $N_{\text{ objet}}$:

(26) Selon Leibniz, la *physique de Descartes* est erronée pour avoir *éliminé* la notion de force.

(27) Louis XIII imposa l'annexion du Béarn en 1620. Et, bien qu'il eût promis de respecter les privilèges, *la centralisation royale élimina* peu à peu *le centralisme local*.

(28) L'opticien allemand Abbe améliore les microscopes, pour lesquels il met au point le condenseur et *les lentilles apochromatiques qui éliminent* la distorsion des couleurs.

– le recours au moyen ayant clairement pour but l'élimination du $N_{\text{ objet}}$:

(29) Dans une arme à fission, le combustible nucléaire est accompagné d'un ensemble de *dispositifs visant à éliminer* tous les risques au cours de manipulations.

(30) *Pour éliminer* les débris de roches détachés du fond par le trépan, *on emploie la technique de la circulation des fluides*.

tantôt un agent humain qui réussit à exclure le $N_{\text{ objet}}$ (le moyen restant le plus souvent implicite) :

(31) *Josias élimina* de son royaume tous les cultes étrangers.

(32) *Les « commissaires impériaux » éliminent* les anciennes classes dirigeantes et deviennent entièrement indépendants après la grande rébellion paysanne de Huang Chao.

3.1.1.2. D'une tout autre nature sont les $N_{\text{ Sujets}}$ du verbe *supprimer*. Ils désignent tantôt un agent humain en position de pouvoir :

(33) En 1806, *Napoléon supprima* la République batave pour en faire le royaume de Hollande qu'il confia à son frère Louis-Napoléon. Napoléon estima que cet État rapportait trop peu et, en 1810, *il supprima* le

royaume de Hollande et annexa purement et simplement à la France les Pays-Bas septentrionaux.

(34) *Bourguiba* veut faire table rase d'un passé qui lui paraît archaïque. Dès les premières années de l'indépendance, *il* réorganise la justice, *supprime* les juridictions musulmanes et les tribunaux rabbiniques, ainsi que les tribunaux français.

(35) *La Révolution française a supprimé* la censure royale.

tantôt quelque chose faisant autorité, comme une règle juridique, un acte officiel, un acquis social ou encore un médicament :

(36) *Une loi* du 3 décembre 2001 *a supprimé* toute espèce de règle particulière concernant les enfants adultérins.

(37) *La révolution sexuelle, le droit à la contraception et à l'avortement, les mutations des relations hommes-femmes, l'acceptation de l'homosexualité ont* en moins de deux décennies pratiquement *supprimé* le tabou du nu.

(38) *Les remèdes qui supprimeraient* la douleur agiraient en même temps sur le système psychique, dont ils modifieraient la structure et les tendances.

Tout se passe comme si le N_{sujet} avait le pouvoir de rayer d'un trait de plume le N_{objet} .

3.1.1.3. En bref. La relation $N_{\text{sujet}}\text{-éliminer}$ renvoie à l'idée de la mise en œuvre d'un moyen permettant de rejeter quelque chose hors d'un site. La relation $N_{\text{sujet}}\text{-supprimer}$ renvoie à l'idée d'un pouvoir, celui d'annuler l'existence de quelque chose au sein d'un ensemble.

3.1.2. $\langle N_{\text{sujet}}\text{-mettre fin à-}N_{\text{objet}} \rangle$ vs. $\langle N_{\text{sujet}}\text{-mettre un terme à-}N_{\text{objet}} \rangle$

Le mot *fin* vient du latin *finis* ('limite, fin, cessation, degré suprême, comble de'). Il s'agit donc de la limite inhérente à quelque chose. Quant au mot *terme*, il vient du latin *terminus* ('borne') – *Terminus* était le dieu (représenté avec le bas du corps en forme de gaine) qui présidait au bornage des terres. Il

s'agit alors d'une limite extrinsèque, imposée de l'extérieur sur quelque chose¹¹.

3.1.2.1. Les N_{sujets} de *mettre fin (à)* désignent tantôt des événements – le plus souvent datés (*la révolution de 1848, le krach de Wall Street en octobre 1929, ...*), dont la survenue à un moment donné entraîne la fin du N_{objet} :

(39) *En octobre 1929, le krach de Wall Street met fin à dix-huit mois de hausse frénétique, ruine d'un coup des centaines de milliers de spéculateurs et inaugure une chute des cours appelée à se poursuivre jusqu'en 1933.*

tantôt un humain qui, à un moment donné, fait prendre fin au N_{objet} – sifflant, en quelque sorte, la fin de la partie :

(40) Il apparaît très vite que le roi Talal, diminué mentalement, ne peut assumer de manière responsable ses fonctions. *Le 11 août 1952, le Parlement met fin à son règne et déclare roi son fils Hussein.*

(41) *Schönberg*, qui a révolutionné la musique *en mettant fin à trois siècles d'hégémonie du système tonal*, s'est défini comme « un conservateur forcé par les circonstances de devenir un radical ».

ou encore un document ou un acte officiel (*décret, traité, loi, réforme, ...*) dont la mise en œuvre à un moment donné entraîne la fin du N_{objet} :

(42) *Un décret met fin, le 12 mars, à l'activité des partis politiques syriens au profit d'une Union nationale, à constituer sur le modèle égyptien.*

3.1.2.2. Avec *mettre un terme (à)*, on retrouve les mêmes types de N_{sujets}, qu'il s'agisse d'un événement, d'un agent humain, ou d'un document ou acte officiel :

¹¹ On comprend dès lors que la composition interne du prédicat *mettre fin (à)* soit plus cohésive que celle de *mettre un terme (à)*, où le nom *terme*, quantifié par *un*, peut aussi être qualifié (*un terme provisoire, définitif, brutal, ...*).

(43) *La bataille d'Actium met un terme à un siècle d'affrontements intérieurs qui ont déchiré la République romaine et permet au vainqueur de fonder un nouveau régime, l'Empire.*

(44) *A la suite d'un grave différend, Hadrien mit un terme brutal à la carrière de l'architecte Apollodore de Damas en 117.*

(45) *Il n'était pas facile pour la Grèce de réaliser les avantages territoriaux obtenus par les traités de Neuilly (1919) et de Sèvres (1920) qui mettaient un terme aux hostilités.*

Mais ici, les évènements sont souvent présentés comme des coups du sort (*mort, décès, défaillances, échec,...*) et l'action humaine comme dictée de l'extérieur par des circonstances contraires :

(46) *André Agassi met un terme à sa carrière en 2006, à l'issue des Internationaux des États-Unis, lors desquels il a été éliminé au troisième tour.*

3.1.2.3. En bref. La relation N_{sujet}-*mettre fin à* renvoie à l'idée d'une causalité interne (un enchaînement logique de faits conduisant à ce que le cours de quelque chose atteigne sa limite propre). La relation N_{sujet}-*mettre un terme à* renvoie à l'idée d'une causalité externe (un concours de circonstances souvent défavorable ayant pour effet imprévu de borner le cours de quelque chose).

3.2. De la construction au contexte

Pour affiner l'analyse des différences sémantiques entre verbes para-synonymes et caractériser leurs zones possibles de recouvrement partiel, il faut analyser de près le rôle du contexte large dans lequel figure chaque construction. Selon les contextes, les différences sémantiques peuvent en effet se trouver soulignées ou gommées¹². Dans le premier cas (celui d'un contexte que, pour notre part, nous appellerons

¹² Gauger (1972) oppose ainsi les contextes « synonymiques » (insistant sur les différences de sens) et les contextes « non synonymiques » (permettant le gommage de ces différences).

« dissimulateur »¹³), la substitution entre les verbes est impossible, car les différences d'idées secondaires et de facettes se trouvent explicitement soulignées par certains éléments du contexte. Dans le second cas (celui d'un contexte que nous appellerons « assimilateur »), la substitution est possible, car seule compte alors l'idée principale commune – le contexte neutralisant ou reléguant à l'arrière-plan les différences potentielles (qui, néanmoins, peuvent toujours être réactivées¹⁴).

3.2.1. *Le fonctionnement contextuel de < N_{sujet}-éliminer-N_{objet} > vs. < N_{sujet}-supprimer-N_{objet} >*

Les différences sémantiques entre ces deux constructions étant relativement importantes, on trouve dans le corpus beaucoup plus de contextes dissimulateurs que de contextes assimilateurs¹⁵.

3.2.1.1. Un contexte dissimulateur insistera, par exemple, sur l'idée secondaire (spécifique à *éliminer*) d'un mouvement de rejet du N_{objet} hors d'un site :

(47) On peut attribuer à de nombreux organes la fonction *excrétrice*. Ainsi, chez l'Homme, en dehors des reins, qui *éliminent* (**suppriment*) de l'eau, des sels et diverses substances azotées, il convient de mentionner les poumons, qui *rejettent* du gaz carbonique et de l'eau, le foie, qui élabore la bile qu'elle *déverse* ensuite dans le tube digestif, ainsi que les glandes sudoripares, qui *éliminent* de l'eau, des sels et de l'urée.

¹³ A la suite de Fuchs (1994), qui distingue les contextes / « dissimulateurs » (différenciateurs) et les contextes « assimilateurs » (neutralisants).

¹⁴ Toutes choses égales par ailleurs, on sait que les récepteurs tendent à faire une lecture transparente des énoncés, sensible à la seule idée principale du verbe qui fonde les ressemblances entre para-synonymes (la lecture opère au plan préconscient) ; mais ils peuvent aussi (en se plaçant alors au plan de la conscience réflexive) procéder à une lecture non transparente, sensible à l'idée secondaire propre à chaque verbe et aux différences entre para-synonymes. Voir sur ce point Gauger (1972 : 127-129).

¹⁵ Il est significatif, à cet égard, que sur les 16 premiers synonymes de chacun des deux verbes listés dans le *Dictionnaire électronique des synonymes*, seuls 3 sont communs aux deux : *exclure* (rang 1 pour *éliminer*, rang 16 pour *supprimer*), *retrancher* (rang 8 pour *éliminer*, rang 1 pour *supprimer*) et *faire disparaître* (rang 10 pour *éliminer*, rang 7 pour *supprimer*) ; on notera, par ailleurs, que *supprimer* est le 4^{ème} synonyme d'*éliminer* et *éliminer* le 8^{ème} synonyme de *supprimer*.

(48) Saussure *isolait* la langue, comme système social, *de* la parole, comme exécution individuelle ; dans la langue, il *éliminait* (**supprimait*) la « substance » sonore et psychique pour *ne retenir que* la « forme » ; pour appréhender la langue dans la solidarité systématique de ses éléments, il *disjoignait* la linguistique synchronique *de* la linguistique diachronique, *renvoyée* à l'étude des changements d'un état de système à l'autre.

ou au contraire sur l'idée secondaire (spécifique à *supprimer*) d'extinction de l'existence du N_{objet} au sein d'un ensemble :

(49) Puisqu'on ne peut changer le réel, il ne reste donc que de changer, ou, à la limite, de *supprimer* (**d'éliminer*) le désir. Mais *supprimer* (**éliminer*) entièrement le désir, est, de nouveau, chose impossible. Un être qui n'a plus aucun désir, c'est un être *qui n'a plus aucune forme de vie*, c'est *un cadavre*.

(50) Certains proposaient de conserver les différents cas de divorce issus de la loi de 1975, d'autres suggéraient *de supprimer* (**d'éliminer*) le divorce pour faute et *de ne conserver que* deux cas de divorce : le consentement mutuel et la rupture irrémédiable du lien conjugal.

Un contexte dissimulateur pourra aussi insister sur l'idée que le N_{objet} n'a pas sa place là où il se trouve (*cf.* la facette « gênant ou nuisible », spécifique aux N_{objets} de *éliminer*) :

(51) Comme Freud l'affirme, toute formation de symptôme névrotique est une tentative du moi de diminuer ou *d'éliminer* (**de supprimer*) le désarroi *insupportable* engendré par l'angoisse.

– cette place étant, dans certains cas, reprise par le N_{sujet} :

(52) Les armes à feu apparurent au XIV^e siècle. Le canon à main lance de courtes flèches fixées sur un « sabot », puis des balles. Bien qu'inférieure à ses débuts, *la nouvelle arme élimine* (**supprime*) vite *l'arbalète* pour une simple question de coût : avec son accessoire de mise sous tension, *l'arbalète revenait de vingt à trente fois plus cher*.

ou bien au contraire le contexte insistera sur l'idée que l'existence du N_{objet} est jugée indue (*cf.* la facette « contesté dans sa raison d'être », spécifique aux N_{objets} de *supprimer*) :

(53) Les ébionites pratiquaient sabbat, circoncision, fêtes juives, bains rituels, mais rejetaient le culte du Temple et les sacrifices sanglants ; ils

supprimaient (**éliminaient*) également *comme des interpolations* les prophéties bibliques non réalisées et les anthropomorphismes.

3.2.1.2. Dans un contexte assimilateur, seule comptera l'idée principale (« faire que qqch cesse d'être présent quelque part ») :

(54) La décennie précédente avait vu, grâce à l'arrivée des jets qui réduisaient les temps de vol, *éliminaient* (// *supprimaient*) *les escales* et donc diminuaient les coûts, une augmentation spectaculaire du trafic aérien.
[les escales ne figuraient plus dans le plan de vol des jets]

(55) Lénine a contribué à développer la théorie de la dictature du prolétariat. Une fois que la classe ouvrière aura pris le pouvoir par la révolution, elle devra l'utiliser pour *supprimer* (// *éliminer*) *les séquelles de l'esprit bourgeois*.
[les séquelles de l'esprit bourgeois ne devront plus être attestées]

et le N_{objet} pourra être présenté de façon compatible avec chacune des deux facettes (considérer quelque chose comme « gênant ou nuisible » peut conduire à en « contester la raison d'être ») :

(56) Après la Révolution et l'Empire, on a saisi ce qu'avait de précipité et d'absurde la liquidation massive des églises et des châteaux ; de même, il est devenu évident, après cet essor trop puissant et mal calculé, que *les ayant un peu vite jugés désuets et inadaptés, on avait éliminé* (// *supprimé*) ou défiguré les éléments les plus précieux du paysage urbain ou naturel.
[les éléments jugés désuets et inadaptés par les tenants de la Révolution et de l'Empire étaient à leurs yeux à la fois gênants et injustifiés]

(57) Pour la technique et le style, les Byzantins s'inspirèrent de la bijouterie romaine, mais ils *supprimèrent* (//*éliminèrent*) progressivement, au VI^e siècle, les motifs *païens* pour les remplacer par des symboles *chrétiens*.
[pour les Byzantins, les motifs païens n'avaient plus de raison de figurer sur les bijoux car ils étaient gênants]

3.2.2. *Le fonctionnement contextuel de mettre fin (à) vs. mettre un terme (à)*

Les différences sémantiques entre ces deux constructions étant assez ténues, on trouve dans le corpus beaucoup plus de contextes assimilateurs que de contextes dissimilateurs¹⁶.

3.2.2.1. Un contexte dissimilateur insistera, par exemple, sur l'idée secondaire (spécifique à *mettre fin à*) que le N_{objet} prend fin, du fait d'un facteur interne :

(58) En 1916, *la censure mettait fin* (*mettait un terme) à la revue « *A Tett* » : la place fut immédiatement occupée par la revue « *Ma* » (« *Aujourd'hui* »).

ou au contraire sur l'idée secondaire (spécifique à *mettre un terme à*) que le N_{objet} se termine, sous l'effet de circonstances extérieures :

(59) Balenciaga ouvre une nouvelle maison à Barcelone en 1935, baptisée Eisa, du nom de sa mère. *La guerre civile* qui déchire bientôt l'Espagne *met un terme* (*met fin) *au développement de ce salon de couture*. Le couturier se rend en 1936 à Londres, et s'établit finalement à Paris en 1937.

Un contexte dissimilateur pourra aussi insister sur l'idée que le moment où prendrait fin le N_{objet} n'était pas prévisible (cf. la facette « ayant une fin non datable *a priori* », spécifique aux N_{objets} de *mettre fin à*) :

(60) L'opinion est également reconnaissante à Blair de la façon dont il gère la crise de confiance envers la monarchie, lors de la mort brutale de Diana (en 1997). *Aussi la popularité du Premier ministre va-t-elle se maintenir de nombreux mois, beaucoup plus qu'il n'est habituel*, puisque seule la guerre d'Irak (en 2003) *mettra fin* (*mettra un terme) à cette longue faveur.

ou bien au contraire sur l'idée que le N_{objet} n'avait pas par lui-même vocation à se terminer (cf. la facette « n'ayant pas de terme envisagé », spécifique aux N_{objets} de *mettre un terme à*) :

¹⁶ Dans la liste des synonymes de *mettre fin à*, le *Dictionnaire électronique des synonymes* donne en rang 1 *faire cesser* – qui rejoint l'idée principale de ce verbe – et mentionne *interrompre* (en rang 5) et *arrêter* (en rang 10) – qui rejoignent l'idée secondaire du verbe. Malheureusement, *mettre un terme à* ne figure pas dans le *D.E.S.*

(61) L'ère industrielle *mettra un terme* (**mettra fin*) à l'activité des dominotiers, restés pendant plus de quatre siècles traditionnellement attachés à des techniques immuables qui ont produit des chefs-d'œuvre, aussi longtemps que la machine ne s'est pas substituée à la main de l'homme.

3.2.2.2. Dans un contexte assimilateur, seule comptera l'idée principale (« faire que qqch cesse d'être en cours ») :

(62) Pour les tenants du « Grand Refus », la « libération » passe par la réduction du surdéveloppement productif qui *mettrait fin* (*//mettrait un terme*) à la culture de masse.
[la culture de masse cesserait d'avoir cours]

(63) C'est à la fin du XII^e siècle qu'un nouvel âge d'or de la statuaire vit le jour. Ayant pris le pouvoir, les guerriers *mirent un terme* (*//mirent fin*) à la culture courtoise qui avait fleuri à Kyoto durant quatre cents ans. Ces hommes forts voulaient un art à leur image.
[la culture courtoise cessa d'avoir cours]

et la différence entre les deux facettes sur le N_{objet} (« ayant une fin non datable *a priori* » vs. « n'ayant pas de terme envisagé ») pourra se trouver neutralisée ; il n'y a guère de différence, par exemple, entre une guerre dont on ne sait pas quand elle va prendre fin et une guerre qui semble ne jamais devoir se terminer :

(64) Après le traité de Sainte-Menehoulde, signé en 1614 par les mandataires de la régente, un autre traité *met fin* (*// met un terme*) en 1619 à la « guerre de la mère et du fils » (Louis XIII et Marie de Médicis).

(65) En 1454, la paix de Lodi *avait mis un terme* (*//avait mis fin*) aux guerres de suprématie où s'étaient longtemps affrontés les principaux États de la péninsule.

Conclusion

Au terme de ce parcours, un certain nombre de résultats se dégagent.

Il apparaît tout d'abord que la synonymie verbale ne peut être décrite sur la base du seul sémantisme intrinsèque aux verbes considérés, mais qu'il convient (à tout le moins) de prendre en

compte l'interaction entre le sémantisme des verbes et les catégories et types de noms avec lesquels ces verbes peuvent être employés.

Par suite, sur la base des plus ou moins grandes compatibilités et des incompatibilités entre verbes et types de noms observés sur corpus, il devient possible de calculer un certain degré de synonymie verbale. Plus les verbes ont un degré élevé de synonymie, moins la différence entre les deux points de vue (facettes) induits sur le nom par ces verbes est importante, et donc moins grande est la distance sémantique entre les deux constructions contenant ces verbes.

Mais, comme on l'a vu, l'étude de la synonymie verbale ne saurait se cantonner aux seules constructions verbo-nominales minimales de la forme $\langle N_{\text{sujet}}-(se)-V \rangle$ ou $\langle V-N_{\text{objet}} \rangle$: il est nécessaire d'élargir le champ en prenant en compte, d'une part le rôle du N_{sujet} dans les constructions transitives, et d'autre part celui de tous les autres constituants de la phrase où figure les constructions verbo-nominales considérées. En effet, ces autres constituants, en interagissant à leur tour avec les constructions au plan de l'interprétation globale de la phrase, sont de nature, selon les cas, à neutraliser les différences d'idées secondaires et de facettes entre verbes para-synonymes ou bien au contraire de relayer et d'amplifier ces différences : dans un cas, ils fonctionnent comme des contextes assimilateurs où les verbes sont perçus comme interchangeables ; dans l'autre cas, ils constituent des contextes dissimilateurs excluant toute possibilité de substitution.

Références

COL Gilles, APTEKMAN Jeanne, GIRAULT Stéphanie, VICTORRI Bernard (2010) : « Compositionnalité gestaltiste et construction du sens par instructions dynamiques », *CogniTextes*, Association française de linguistique cognitive, p.1-104.

DICTIONNAIRE ÉLECTRONIQUE DES SYNONYMES, disponible sur <http://www.crisco.unicaen.fr/des/synonymes/>

ENCYCLOPÆDIA UNIVERSALIS disponible sur <http://www.universalis-edu.com>

FUCHS Catherine (1994) : *Paraphrase et énonciation*, Paris, Ophrys.

- FUCHS Catherine et GARNIER Sylvie (2020) : *Lexique raisonné du français académique*, Paris, Ophrys.
- GAUGER Hans-Martin (1972) : *Zum Problem der Synonyme*, Tübingen, Narr.
- GAUGER Hans-Martin (1973) : *Die Anfänge der Synonymik*, Tübingen, Narr.
- GIRARD Gabriel (1718) : *La justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*, Paris, D'Houry.
- KLEIBER Georges (1999) : *Problèmes de sémantique : La polysémie en questions*, Lille: Presses universitaires du Septentrion.
- MEL'CHUK Igor et POLGUÈRE Alain (2021) : « Les fonctions lexicales dernier cri », dans S. Marengo (dir.), *La théorie Sens-Texte : concepts-clés*, Paris, L'Harmattan, p. 75-155.
- VICTORRI Bernard et FUCHS Catherine (1996) : *La Polysémie : construction dynamique du sens*, Paris, Hermès.

Catherine FUCHS
CNRS / ENS
Lattice (UMR 8094)
catherine.fuchs@ens.psl.eu